

ARRETE N° 2014-206 du 13/05/14

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Paris Diderot - Paris 7,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2013-660 du 23 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu les statuts de l'université,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

Il est donné délégation de signature à Monsieur Stéphane VILLAIN, ingénieur de recherche, directeur du pôle Vie de campus, à l'effet de signer tous les documents se rapportant à l'exécution des opérations de dépenses et de recettes afférentes au fonctionnement du Bureau de la vie étudiante (CF 01V1A et CF 02X1A).

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Article 3 :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le 13/05/14



Christine CLERICI

Affiché le : 14 MAI 2014

Transmis au recteur le :

14 MAI 2014